



Assemblée Générale du CIL Saint Roch **Samedi 4 février 2017 – 10h00 – ALSH Lei Platano**

I. Présents :

Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules.
Nicole BERNARDINI, 1^{er} Adjoint déléguée au logement social.
Michel THUILIER, 2^{ème} Adjoint délégué à la sécurité.
Geneviève BARBIER, 4^{ème} Adjointe déléguée aux CIL des quartiers Ouest.
Robert ARPINO, Conseiller Municipal délégué aux travaux de TPM.
Michel OLLAGNIER, Conseiller Municipal délégué aux hautes technologies.
Antoine VACCARO, Conseiller Municipal.
Pierre-Marie GASQUY, secrétaire du cabinet du Maire.

Madeleine LEGER, présidente du CIL.
Marie-Hélène HEMON, vice-présidente du CIL.
Annie BOSSI, secrétaire du CIL.
Annie REMONTE, secrétaire adjointe du CIL.
Fabien DEGRANGE, trésorier du CIL
Et 65 adhérents présents et représentés.

II. Rapport moral de la Présidente.

Madame LEGER souhaite la bienvenue aux adhérents et aux élus qui se sont déplacés.
Elle remercie les membres de son CA, en particulier Messieurs BOSSI, SCHWARTZ et Monsieur KOZEL pour avoir fait le diaporama.
Elle rappelle le but du CIL : être un représentant de l'intérêt général, un intermédiaire entre les administrés et la mairie.
120 adhérents environ sont à jours de cotisation, dont 9 nouvelles adhésions en 2016 et 3 nouvelles adhésions en 2017.
Le quorum de 25% des membres requis est atteint, et l'assemblée peut valablement délibérer.
Elle dresse ensuite le bilan de son année de présidence : fête des voisins le 21 mai 2016, la visite de quartier le 4 juin 2016, la soirée alsacienne avec la choucroute le 17 septembre 2016, l'arbre de Noël le 18 décembre 2016.
Elle évoque enfin le renouvellement des membres du CA : Monsieur COGET, Madame HEMON et Madame REMONTE arrivent au terme de leur mandat et ne souhaitent pas renouveler leur candidature.
Le CA comptera donc 7 membres et non plus 10. Il peut aller jusqu'à 12 et les bonnes volontés sont appelées à se manifester.
Madame BOSSI soumet le rapport moral au vote et il est approuvé à l'unanimité.



III Rapport financier du Trésorier.

Monsieur DEGRANGE prend la parole à l'invitation de Madame LEGER et dresse le bilan financier du CIL.

Au 4 février 2017, le CIL dispose de 2091.03 euros.

Il précise que le CIL a pu s'acheter sa propre sono grâce aux excédents de trésorerie dégagés lors des années précédentes.

Il est par ailleurs proposé d'augmenter la cotisation de 8 à 10 euros à partir de 2018. Celle-ci n'a pas été augmentée depuis une vingtaine d'années, à la création du CIL.

Madame BOSSI soumet cette proposition et le rapport financier au vote, et ils sont approuvés à l'unanimité.

Le quitus est accordé aux administrateurs à l'unanimité.

IV - Election des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du CA sont désormais au nombre de 7 : Mady LEGER, Annie BOSSI, Fabien DEGRANGE, Guy SCHWARTZ, Thierry ALBERT, Corinne TURPIN, Charles LEBON.

Ils éliront en leur sein les 3 membres du bureau et leurs adjoints (Président, Secrétaire, Trésorier).

V- Les points qui ont été traités.

Monsieur BOSSI reprend les points qui ont été résolus suite aux demandes du CIL, tout en faisant avancer le diaporama.

- Au moulin de Palisson, le jardin sous les voutes au rez-de-chaussée a été aménagé par les gardiens Monsieur et Madame Charles LEBON en jardinières de plantes grasses.
- Toujours à Palisson, la roue à augets en bois a été installée par l'équipe du GRPO après avoir été réalisée par les élèves du Lycée Professionnel Langevin.
- Au chemin des Vergers de Saint Roch, les places ont été marquées au sol et le fil d'éclairage public a été enterré.
- Au PAV du chemin d'Entre-les-Horts, le bac pour les piles usagées a été remplacé.
- Une borne Toutounette a été ajoutée aux HLM St Roch et deux corbeilles de ville ont été ajoutées : une au PAV du chemin du Pont du Berger et une au chemin de Vannelle.
- Un radar pédagogique a été installé chemin d'Entre-les-Horts, répondant ainsi à une vieille demande du CIL. Son emplacement fait débat cependant, ce sera vu dans le chapitre suivant.



- La réalisation d'un nouveau lotissement a démarré sur la propriété Corsia, avec les mêmes règles d'urbanisme que le reste du quartier.
- Le dos d'âne du chemin d'Entre-les-Horts, a été réparé, et les deux réglettes métalliques qui étaient prises dans le goudron ont été retirées.
- Après l'abattage de plusieurs micocouliers à l'entrée nord du lotissement, la mairie a fait dessoucher ce qui restait et préparer des trous pour de nouvelles plantations. Monsieur le Maire explique que le choix s'est porté sur des camphriers-tiges, qui ne poseront pas de problèmes aux riverains car leurs racines sont petites et profondes. Les arbres seront plantés avant la saison chaude, le goudronnage autour de chaque pied ne sera effectué qu'après l'assurance d'un bon enracinement. Il faudra encore un peu de patience mais le résultat final sera positif.
- La fibre optique est arrivée dans le quartier. L'armoire électronique a été installée. Bientôt, les habitants pourront faire appel à un fournisseur d'accès pour bénéficier de ce service. Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée sur le sujet début mars. Les CIL en seront avertis.
- L'avaloir demandé au chemin du Mail devant la propriété TONINI-BOSSI a été réalisé. Leur jardin ne risque plus d'être inondé en cas de fortes pluies. Monsieur TONINI-BOSSI rappelle que les camphriers du chemin du Mail, tout autour du bassin, doivent être taillés. Monsieur le Maire explique que cela n'a pas été fait l'an passé. Il va falloir le faire pour cette année.
- Le chemin de la Burlière a été nettoyé, et les barres inférieures des barrières chicanes ont toutes été coupées pour laisser passer l'eau de pluie.

VI - Les points qui restent à traiter.

- Plusieurs lampes d'éclairage public ne fonctionnent pas. Monsieur BOSSI et Monsieur SCHWARTZ expliquent par ailleurs que le CIL va faire une numérotation de tous les lampadaires du quartier, en lien avec le service technique, pour gagner en efficacité. Monsieur le Maire trouve que c'est une très bonne idée. Christophe HARTALRICH va se rapprocher du CIL pour cette question.
- Monsieur Michel RODRIGUEZ demande s'il serait possible pour raison d'économie d'éclairer un lampadaire sur deux. Monsieur le Maire répond que cela est un peu compliqué. Système pas facile à mettre en place.



- Madame SERRE demande un éclairage plus important sur les petites chemins et impasses. Normalement ces chemins sont privés mais le maire en a pris note.
- Madame TURPIN rappelle qu'il y a aussi un manque d'éclairage ou éclairage insuffisant du Faubourg aux HLM ST ROCH. Inquiétudes des habitants. Monsieur le Maire en prend note.
- Monsieur BONNET signale également un manque d'éclairage Pont du Berger. Monsieur le Maire en prend également note.
- Au chemin de la Burlière, Monsieur MANCHIA insiste sur le fait que le poteau électrique est toujours en place dans le caniveau, ainsi que son point d'ancrage par câble, qui constituent autant d'obstacle au bon écoulement de l'eau, ce qui explique pourquoi il est souvent inondé en cas de fortes pluies. Il indique qu'il autorise le point d'ancrage sur son mur si cela peut aider. Monsieur le Maire demande aux services techniques d'étudier cette question attentivement avec ENEDIS, pour enlever ce poteau du caniveau. Et refaire le caniveau le long de la propriété MANCHIA. Monsieur MANCHIA signale également le manque d'éclairage chemin de la Burlière et se plaint des déjections canines.
- Le CIL fait part à la mairie que l'emplacement du radar pédagogique est discutable. Il pense qu'il serait plus efficace en amont du dos d'âne du chemin d'Entre-les-Horts. Le CIL demande aussi de le rendre permanent et d'avoir les comptages effectués par le radar et avant cela par la Police Municipale en 2015 et 2016. Pour le déplacement du radar Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient d'autant plus qu'il existe déjà un poteau à cet endroit. Ce sera fait. Quant à le rendre permanent, malheureusement il faut savoir partager avec les autres quartiers de la commune.
- Madame ROLLAND se plaint que le STOP au niveau des Vergers de Saint Roch ne soit pas marqué par tous les automobilistes. Monsieur MASSON qui habite en face confirme. Plusieurs riverains dont Monsieur Peter KOSEL et Monsieur LIBEYRE mettent en cause la présence du plateau traversant qui est incompatible avec l'emplacement du STOP. Monsieur le Maire explique que les demandes du CIL sont parfois contradictoires. Quant au STOP l'obligation légale est qu'il soit placé au niveau de l'intersection. Il ne sera donc pas déplacé. Monsieur le Maire rappelle que des contrôles sont effectués régulièrement, et que des PV ont été dressés. Cela va continuer car quand un PV est dressé, cela se sait vite dans le village.
- Madame GAYTTE demande que le petit espace vert en bas du chemin de Coste Floride soit entretenu. Monsieur le Maire précise que ce sera fait. Par ailleurs Madame GAYTTE trouve qu'il y a beaucoup de circulation « on se croirait sur la Canebière »



- Le petit giratoire de la Castellane a perdu plusieurs de ses bornes. Monsieur Bernard MICCAELI dit que les plots qui restent gênent les riverains. Monsieur le Maire dit qu'il faut les laisser en place. Monsieur ROLLAND signale à cet endroit, des voitures roulant en contresens. Des véhicules circulent à grande vitesse.
- Monsieur le Maire nous confirme qu'il n'y a pas eu d'accident à cet endroit à ce jour. Les bornes qui sont actuellement en place font leur office et seules celles-ci seront remplacées quand elles seront abimées.
- Madame MINET demande qu'un passage piéton soit tracé devant le chemin de la noria, pour traverser le chemin Saint Roch. Monsieur le Maire va demander à Gilles HERMITTE de voir si cela est possible.
- Monsieur BOSSI évoque la situation du bus 120 qui passe par le chemin Entre-les-Horts. Son grand gabarit pose des problèmes de circulation, de bruit et de pollution, alors que les bus sont presque vides. Par ailleurs, les chauffeurs ne respectent ni le 30 ni le STOP. La mairie a relayé la demande du CIL auprès de Monsieur CHENEVARD, vice-président de TPM délégué aux transports. Mady LEGER explique que le CIL prépare une pétition qui servira à la mairie pour appuyer la demande auprès de TPM. Mme TURPIN qui travaille à TPM est intervenue à ce sujet. Des études de fréquentation de la ligne et des vitesses des chauffeurs sont en cours. Monsieur BOSSI au vu de ces conclusions demande que la ligne soit déviée par l'Avenue de la Résistance pour éviter de passer dans le lotissement. Monsieur le Maire rappelle que pour la ligne 12 il n'a pas obtenu gain de cause. La commune n'a plus la compétence transport.
- Monsieur MARTINEZ précise que cette situation ne risque pas de s'arranger si l'on passe au statut de Métropole.
- Monsieur LAIS intervient en disant que le gabarit des bus c'est une chose mais la vitesse c'est autre chose.
- Monsieur BOSSI s'inquiète des travaux de la rue République en centre-ville et espère que la circulation ne sera pas redirigée vers Saint Roch. Monsieur le Maire le rassure : les travaux ne nécessiteront que 2 coupures de 15 jours, à chaque fois pendant les vacances scolaires de février et d'avril. La déviation sera par le Cours Voltaire pour les voitures et l'avenue Leclerc de Hauteclocque à contresens pour les bus.



- L'aménagement du petit passage rue de Lattre de Tassigny / chemin de la Burlière comme étudié lors de la visite de quartier n'a pas été fait. Les riverains proposent un panneau sens interdit sauf riverains. Monsieur THUILIER signale que ce panneau est délicat car illégal. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il avait promis le marquage d'une zone de partage piétons/voitures, et d'un cédez-le-passage au sorti du chemin de la Burlière. Ce sera fait. Les services techniques n'ont pas pu le réaliser cette année.
- Les trottoirs du chemin d'Entre-les-Horts ont souffert à cause des racines d'arbres. Le CIL demande s'il y a un plan d'action pour empêcher de nouveaux dégâts et réparer. Monsieur le Maire explique que les points noirs ont été repérés par le directeur des services techniques, Geneviève BARBIER et la Présidente du CIL, Madame LEGER. Les opérations vont se faire au cas par cas : si l'arbre peut vivre même si on lui coupe plusieurs racines gênantes et ne pas être déstabilisé, il sera conservé et l'enrobé refait autour. Si l'arbre est jugé trop en danger, il sera abattu et remplacé par des espèces moins invasives.
- Au début du chemin Saint Roch, côté centre-ville, le Maire avait demandé lors de la visite de quartier plusieurs aménagements : des conteneurs enterrés pour le PAV et de l'éclairage public supplémentaire. Monsieur le Maire explique que l'installation de conteneurs enterrés n'a pas pu être mise en œuvre à cause du grand nombre de réseaux à cet endroit. Les conteneurs seront donc mis dans le jardin que possède la commune juste en contrebas, et le bial couvert à cet endroit pour faciliter l'accès. Quant à l'éclairage, des lampadaires solaires vont être mis en place car la copropriété Rive Gauche a refusé le crampage du fil sur son muret. Il annonce également la construction de deux ralentisseurs. Monsieur BANYULS demande que le début du chemin du Pont du Berger soit mieux éclairé. Monsieur le Maire indique que ce sera étudié.
- Madame LEGER se fait la porte-parole de Thierry ALBERT : il voudrait rencontrer Gilles HERMITTE sur place pour lui parler des inondations qui touchent le quartier à chaque grosse pluie. Monsieur le Maire accepte que le technicien s'y rende avec Geneviève BARBIER et lui explique en retour de quoi il s'agit et les propositions pour améliorer la situation.
- Madame VENUTO demande un conteneur d'ordures ménagères supplémentaire au PAV en pierres des HLM Saint Roch. Monsieur le Maire explique que ce sera demandé à TPM qui a depuis le 1^{er} janvier la compétence des ordures. Elle explique aussi que les corbeilles de ville ne sont pas ramassées et que la résidence manque d'entretien notamment les espaces verts (devant le D5) car il n'y a plus de gardien. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé à Monsieur AUBRY de Var Habitat. Elle revient sur plusieurs demandes de la visite de quartier pas encore réalisées : le marquage d'une Ligne jaune sur le trottoir le long du Bd Clémenceau, la pose d'arceaux anti-scooter dans le petit passage le long du bâtiment C, la Toutounette devant le D5 n'a



plus de poubelle, l'amélioration du PAV de l'avenue De Lattre de Tassigny. Monsieur le Maire indique que ce sera pris en compte et que le PAV de Lattre de Tassigny va bénéficier d'un beau projet avec conteneurs enterrés.

- Des câbles électriques non sécurisés sont signalés au début du chemin du bial côté Feuillazur. Ils sortent de terre et courent le long d'un mur en pierre. Monsieur le Maire indique que ces câbles vont dans la propriété PEZZULI et ne semblent pas être encore d'une quelconque utilité. Il demande à Geneviève BARBIER de voir avec Mme PEZZULI ce que cela alimente et si cela ne sert plus à rien, les services techniques devront les enlever.
- Le terrain en friche derrière chez Monsieur ALBERT au Vergers de Saint Roch. Monsieur le Maire réexplique une nouvelle fois que c'est un terrain agricole et qu'aucune obligation ne pèse sur les propriétaires. Ce sont les riverains qui doivent débroussailler sur ce terrain sur 50 mètres, même s'il ne leur appartient pas. C'est le règlement !
- Madame LEGER se fait la porte-parole de Thierry ALBERT : il voudrait rencontrer Gilles HERMITTE sur place pour lui parler des inondations qui touchent le quartier à chaque grosse pluie. Monsieur le Maire accepte que le technicien s'y rende avec Geneviève BARBIER et lui explique en retour de quoi il s'agit et les propositions pour améliorer la situation.
- Le CIL demande que trois corbeilles de villes soient ajoutées à côté des toutounettes : une aux HLM Saint Roch, une à proximité du portail de l'ALSH sur le chemin du bial, et une au square Marius Corsia. Monsieur le Maire accepte. Ce sera fait.
- Madame GAUDIMAS se plaint de l'état d'abandon d'une parcelle jouxtant sa propriété, à côté du Moulin de Palisson, qui appartient à l'ASA du canal. Il y pousse un très vieux murier dont les branches dépassent dans sa propriété, ainsi que des ronces et des mauvaises herbes. Monsieur le Maire explique que ce terrain en forme de triangle, des générations de paysans ont vidé les boues tirées du canal, et ont formé une véritable motte de limons de plusieurs tonnes. Un projet de nettoyage va être mené avec Tremplin, mais le murier est beau et ancien (Edmond FENOUILLET précise qu'il a été planté en 1700). Est-il question de l'abattre ou pas ? Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI et Tremplin vont se pencher sur la question.



Conclusions de l'AG par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire conclut cette assemblée générale par un proverbe de Jean de la Fontaine : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. » Cela illustre bien la philosophie de la Mairie pour le quartier Saint Roch. La plupart des choses demandées ont été faites. Certains projets ont besoin de murir à plus long terme car ils demandent un investissement important mais globalement, il faut noter que le quartier Saint ROCH est très bien entretenu et accueillant et mériterait de figurer dans le bulletin municipal OLLIOULES INFO.

Il salue par ailleurs la qualité de la présentation et notamment des photos aériennes.

Monsieur BOSSI explique qu'il s'agit du logiciel Google Earth.

Monsieur le Maire va demander à ce qu'il y en ait dans le bulletin municipal.

L'Assemblée Générale du CIL St Roch est clôturée vers 13 heures par le verre de l'amitié.

Fait à OLLIOULES le 28 Février 2017.

La Présidente,

Mady LEGER

La Secrétaire,

Annie BOSSI

Le Trésorier,

Fabien DEGRANGE